se brisa et le volant, dans sa course, alla buter contre un mur qu'il défonça, pour s'arrêter, après l'avoir brisé, sur un escalier de fer.

Le bris de cette machine, outre les dégâts matériels, va mettre en chômage pendant une période indéterminée, une quinzaine d'ouvriers.

Accidents du travail. — Le manœuvre Dumont Delphin, âgé de 53 ans, rue P. Becquet, 47, de la distillerie Lesaffre et Cie, a heurté avec le genou gauche un tuyau. Le docteur Halle qui lui a prodigué ses soins, a constaté une forte contusion de la rotule, et il a prescrit 15 jours de repos.

A la Cotonnière de Fives, le régleur Dehais Jules, 38 ans, rue d'Héricourt, a eu la main droite prise dans le couvre engrenage d'un métier, ce qui lui a occasionné une plaie à l'index ; le docteur Depreux lui a prescrit 15 jours.

Consultation des nourrissons. — La consultation de nourrissons pour la section du Bourg aura lieu au local habituel jeudi 12 janvier de 9 à 10 h. et pour le quartier du Pont-de-Marcq, de 14 à 15 h. à l'école maternelle. Il est rappelé que toutes les mères touchant les primes d'allaitement sont obligatoirement tenues d'assister régulièrement aux séances de consultations, sous peine d'être rayées des listes de secours.

Paiement d'allocations. — Mercredi 11, de 14 à 15 h., bureau annexe, paiement des allocations aux vieillards, infirmes et incurables, et de 15 à 16 h., aux familles nombreuses, les primes d'allaitement maternel et de natalité.

Echange de cartes d'invalidité. — Les mutilés de guerre dont l'incapacité est égale ou supérieure à 25 % et dont la carte donne droit à une réduction de tarif sur le chemin de fer, est arrivée à expiration au 31 décembre, sont informés qu'ils doivent demander l'échange de leur carte à la Mairie. Se munir du livret de pension, de la carte périmée et d'une photo de 3 x 4.

Adjudications. — Hier, à 15 h., ont eu lieu à la Mairie, en présence de MM. A. Bailly, Tahon adjoint, Lesun conseiller municipal, assisté de M. Vaché, receveur municipal, les adjudications pour les années 1933-34 ci-après :

Charbons. — M. Tournaux, négociant, 3, rue Nationale, a été déclaré adjudicataire avec les rabais de 26,90 % sur les charbons « tout venant » et 14.25 % sur l'anthracite

1er lot : Fournitures classiques, cahiers, crayons, etc... — MM. Dervaux, libraire à Marcq-en-Barœul, avec un rabais de 43,90 %.

2e lot : Livres classiques et de prix. — M. Tassard, libraire, rue Léon-Gambetta s'est vu attribuer ce lot avec un rabais de 26,90 %.

QUESNOY-SUR-DEULE

STATISTIQUE AGRICOLE DU CANTON

La Commission Cantonale de statistique agricole du canton de Quesnoy-sur-Deûle, s'est réunie à la Mairie sous la présidence de M. Maurice Dervaux, maire. Etaient présents : MM. Jules Crépel, Henri Dubus et Louis Dhalluin. M Henri Ghestem remplaçait M. le directeur des services agricoles.

Superficie totale du canton, 6.480 h 87 a. 52 ; superficie des terres labourables, 4.140 h. 92 a. 56 ; prés naturels, 114 h. ; herbages, 694 h. ; pâturages, 160 h. ; cultures maraîchères, 295 h. ; bois et forêts, 68 h. ; routes, etc..., 950 h

Blé, 1.633 hect. ; seigle, 29 h. ; avoine, 833 h. ; pommes de terre, 378 h. ; betteraves à sucre, 242 h. ; de distillerie, 232 h. ; fourragères, 365 h. ; rutabagas, 9 h. ; choux fourragers, 3 h. ; tabac, 19 h. 20 a. ; lin, 20 h. 72 ; trèfle, 150 h.; Luzerne, 25 h. ; sainfoin, 10 h. 50 a.

Fruits : cerises 29 qx ; noix, 5 qx ; pommes, 160 qx ; prunes, 30 qx ; fraises, 904 qx ; framboises, 11 qx ; groseilles, 71 qx.

Légumes : ail, 12 qx ; artichauts, 44 qx ; asperges, 6 qx ; carottes, 1.460 qx ; échalotes, 81 qx ; tomates, 69 qx ; graines de betteraves, 15 qx ; osiers, 20 qx ; miel, 1 quintal.

Animaux. — Chevaux au-dessous de 3 ans, 255 ; au-dessus, 740 ; mulets et mules, 34 ; espèce asine, 3 ; taureaux, 122 ; bœufs, 52 ; vaches, 2.370 ; élèves d'un an et au-dessus, 974 ; de moin d'un an, 758 ; béliers au-dessus d'un an, 16 ; brebis au-dessus d'un an, 411 ; moutons au-dessus d'un an, 311 ; agneaux et agnelles de moins d'un an, 493 ; verrats, 6 ; truies, 58 ; animaux à l'engrais de plus de 6 mois, 206 ; de moins de 6 mois, 845 ; espèce caprine, 102.

Appréciation de la Commission. — La récolte du blé a été bonne, ainsi que celle du seigle. La récolte de l'avoine a été d'une bonne moyenne et supérieure à l'année 1931. La récolte des pommes de terre a été bonne et le rendement satisfaisant. La betterave fourragère a rapporté 70.000 kilos à l'hectare, celle de distillerie, 60.000 kilos et la sucrière, 33.000 kilos.

Le blé a donné en grain, 30 quintaux et en paille 40 quintaux à l'hectare ; le seigle a donné en grain 20 quintaux et en paille 55 quintaux à l'hectare ; l'avoine a donné en grain 35 quintaux et en paille 35 quintaux à l'hectare.

Taxe sur les chiens. — Il est rappelé aux propriétaires de chiens qu'ils doivent déclarer à la mairie, jusqu'au 15 janvier, dernier délai, les animaux qu'ils ont en leur possession. Pour l'imposition, les chiens sont classés en deux catégories : 1re Catégorie : il faut entendre tout animal qui, non préposé spécialement à la garde, est laissé en liberté, accompagne son maître dans ses sorties et promenades et les chiens de chasse ; 2e Catégorie : il s'agit de chiens affectés exclusivement à la garde et non compris dans la catégorie précédente.

Les intéressés sont en outre prévenus que toute fausse déclaration, omission constatée en cours d'année, entraînera d'office l'imposition à la double taxe. En outre, les propriétaires de chiens trouvés errants, seront imposés d'office à la double taxe, sans préjudice des sanctions prévues par la loi.

Statistique Etat Civil année 1932. — Naissances, 73 ; décès, 47 ; morts-nés, 2 ; mariages, 23 ; transcriptions, 6 ; divorce, 0 ; reconnaissances, 2.

Statistique de l'Abattoir. — Il a été abattu à l'Abattoir de Quesnoy-sur-Deûle au cours du mois de décembre 1932 : 1 bœuf, 21 vaches, 4 taureaux, 5 veaux, 5 moutons, 82 porcs et 1 cheval, soit un total de 119 animaux.

Aux bénéficiaires de l'E.N.F.N. — Les bénéficiaires de l'Encouragement National aux Familles Nombreuses ayant demandé le paiement soit mensuel, soit trimestriel ou semestriel, sont informés qu'ils peuvent se présenter chez M. le percepteur de Quesnoy-sur-Deûle, le 2e jeudi du mois, pour toucher les termes échus de leurs allocations.

Caisse d'Epargne. — Opérations effectuées à la Caisse d'Epargne, Hôtel de Ville, pendant l'année 1932 : 589 versements pour 1.237.434 fr. ; 146 remboursements pour 225.919 fr. 87.

Administrateurs de service pour le mois de janvier : MM. Henri Lerouge, Cyrille Leblanc, Fernand, Fernand Lehoucq et Désiré Ramon.

COMINES

Pour les chômeurs. — M. Albert Heudre, coiffeur pour dames, rue d'Hurlupin, a décidé de travailler à partir du 1er janvier 1933 un jour par semaine, à titre gracieux. C'est ainsi que jeudi 5, ses clientes ont été servies gratuitement.

AVEZ-VOUS
- ACHETÉ -
notre
ALMANACH
pour
1933
?
1.75

LILLE

UN ACCIDENT DE TRAVAIL AUX ATELIERS DE FIVES-LILLE

Le jeune Bernard Vangusch, âgé de 14 ans, demeurant 80, rue de Philadelphie, à Fives-Lille, s'est fracturé la jambe droite au cours de son travail aux Ateliers de Fives-Lille.

Il a été transporté en voiture d'ambulance à l'hôpital Saint-Sauveur.

LES MENACES DE MORT D'UN AMANT BRUTAL

Mme Eugénie Bourdon, femme de ménage, 264, rue des Postes, est une personne prédestinée aux aventures.

Ayant vécu pendant 10 ans avec un certain Auguste Tiphion, 39 ans, mécanicien, elle le quitte ensuite et se maria avec M. Emile Martin.

Auguste Tiphion prit mal la chose et, à tout moment vint menacer Eugénie Bourdon, tant et si bien que son ex-amie, lasse de tant de bruit, quitta son mari bénévole et retourna chez son amant.

Le faux ménage ne dura guère, car Tiphion était brutal, si brutal même que le 30 décembre 1932 le Tribunal correctionnel de Lille le condamnait à 8 jours de prison avec sursis et 16 fr. d'amende pour coups à sa concubine.

De nouveau ce fut la rupture. Mais encore, Auguste Tiphion tenta de renouer les relations avec Eugénie Bourdon.

Repoussé d'abord, il persista dans ses démarches, mais de façon menaçante, tant et si bien que dimanche matin Tiphion se rendit dans un estaminet de la place des Quatre-Chemins, au numéro 13, où travaille son amie en rupture d'affection, et qu'il la menaça d'un revolver.

La femme Bourdon maîtrisa son adorateur, l'expulsa de l'estaminet, prit la fuite et alla porter plainte par devant M. Bonguet, commissaire de police de permanence.

Des agents requis appréhendèrent Auguste Tiphion, qui était retourné à l'estaminet du numéro 13 de la Place des Quatre-Chemins.

Le gaillard, après interrogatoire et ayant été trouvé porteur d'un revolver chargé, a été arrêté. Il sera déféré au Parquet pour menaces de mort sous conditions et port d'arme prohibé.

UN VOLEUR DE CHARBON

Sur plainte de M. Jacques Pons, 45 ans, gérant d'immeubles, à Lille, 2, rue du Priez, le nommé Fernand Darras, 28 ans, 2, rue Edouard-Delesalle, a été arrêté pour vol de 20 sacs de charbon.

Fernand Darras, concierge de l'immeuble sis 2, rue Edouard-Delesalle, a volé ce charbon, livré par les établissements Joire, pour le chauffage central de l'immeuble dont il était concierge. Il refuse de dire où il les a définitivement livrés.

Cet individu ne paraît d'ailleurs pas très bien équilibré.

Dernièrement, il s'est amusé à tirer des coups de revolver dans sa cave, jetant l'émoi dans la maison où il demeure.

Il y a quelques jours, il menaça de mort sa femme, et fut bien près de la frapper avec un rasoir.

Après enquête, Fernand Darras a été arrêté. Il sera conduit au parquet sous l'inculpation de vol.

Notons encore que l'enquête de police menée activement a fait découvrir les 20 sacs de charbon volés, en une cave du n° 16 de la rue du Bois-Saint-Sauveur, où Delesalle les avait mis en réserve sans en définir la provenance.

UN VOL DE 1.500 FRANCS

Un voleur pénétrant chez M. Jules Delplace, 34 ans, 15, rue de Chevreul, a dérobé un portefeuille contenant une somme de 1.500 francs. Il n'y a aucune trace d'effraction. Le malandrin a donc dû se servir d'une fausse clef pour entrer chez M. Delplace.

Plainte contre inconnu a été portée.

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Abus de confiance. — Au mois de juillet dernier, Robert Brow, dit Brohem, chaisier à *Tourcoing*, se présentait au domicile de M. Duvocelle à Lille, et lui demandait de lui confier deux tables qu'il se chargeait de vendre. Le prix de ces tables était de 100 et 295 fr. La commission de Brow devait être de 20 %. Il vendit les tables, mais ne remit pas l'argent. Il est condamné à 100 francs d'amende.

— En mai 1932, la demoiselle Bis, demeurant à *Lille*, confiait à Eugène Dhooghe, ex-horloger, demeurant à Lille, Grand'Place, une montre en or valant 250 fr., pour la nettoyer. Mais Dhooghe ne remit pas la montre. Plus tard cependant, il remit la valeur de la montre, soit 250 fr. Il est condamné à 1 mois de prison avec sursis.

Chèque sans provision. — R. S., représentant de commerce, est condamné à 100 fr. d'amende pour avoir émis un chèque de 1.500 fr. sans provision, en paiement du prix partiel d'une automobile qu'il avait achetée à la maison Cabour frères, le 19 avril 1932.

L'auto. — Jules Lefrançois, revenait le 31 octobre, à vélo, de Douai à Lille ; sur le vélo était installé son beau-fils, âgé de 10 ans. Il fut tamponné par une auto venant derrière lui, à *Ennetières*. Il fut tué dans l'accident, qui avait été provoqué par Raymond Tahon, au service de M. Delesalle, de Tourcoing, et qui avait continué sa route sans s'être aperçu, a-t-il dit, de la collision. Le vélo n'avait pas de plaque réfléchissante à l'arrière. Le tribunal a mis l'affaire en délibéré, après plaidoirie de Me Boin pour le prévenu et de Me Marie-Louise Kah pour les parties civiles.

Affaires diverses. — 2 mois de prison et 5 fr. d'amende à Palmyre Calimez, ménagère à *Roubaix*, qui a reconnu avoir dérobé une somme de 1.400 fr. au préjudice de M. Goethals Henri, cafetier à Tourcoing. D'autre part, elle n'a pu représenter sa carte d'identité d'étrangère.

— Wadislaw Gemsa, mineur, sans domicile fixe, encours 15 jours de prison pour vagabondage.

— André Pelletier, 25 ans, domestique à Templemars, est condamné à 20 jours pour avoir pris 64 peaux de lapin et une somme de 10 fr. au préjudice de M. Vindevoghel, marchand de volailles, à Templemars.

— Par défaut, Jean Ghesquier, 26 ans, à Lambersart, encourt 50 fr. d'amende, pour avoir circulé en moto portant un numéro d'immatriculation qui n'avait pas été remplacé par celui qu'elle devait avoir.

— 1.072 fr. 50 d'amende à Jules Bettens, chiffonnier à Mouvaux, pour fraude de 143 paquets de tabac.

— Par défaut, Albert Verfaillie, 26 ans, à Wevelghem, poursuivi pour avoir mis en circulation une auto sans permis de conduire, est condamné à 100 francs d'amende.

L'ARBRE DE NOËL DES « LIMOUSINS DU NORD »

Dans les salons de l'Hôtel Maury, rue du Court-Debout, la société des « Limousins du Nord », a donné dimanche sa fête de Noël avec beaucoup de succès.

Parmi les personnalités présentes, citons MM. Lionet, président de la société; Demay, Guittard, vice-présidents ; Debor, président du comité des fêtes ; Descet, secrétaire ; Poget, trésorier ; MM. Dupré, conseiller municipal ; Faure, délégué de la Corrèze.

Au cours de la fête furent successivement applaudis comme ils le méritaient: M. Alcide Demarets, baryton ; Mlle Marcelle Lionet, M. Edwar, comique de genre ; Mlle Lucette, soprano ; Mlle Huguette Debord, pianiste ; M. Guy Debord, violoniste ; M. Robert Delecourt, baryton.

Une amusante opérette bouffe de Antony Mars « Quand on conspire », obtint un énorme succès. Elle fut d'ailleurs ravissamment interprétée par MM. Robertin, Edwardo, par Mlle Lucette.

Pour terminer, une ample distribution de jouets aux enfants des membres de la société fit bien des heureux et un bal avec le concours du « Réveil Musical du Vieux-Lille » retint les familles jusque près de minuit.

L'ÉLECTION DU BUREAU AU CONSEIL DES PRUD'HOMMES

Dans son assemblée générale du samedi 7 janvier, le Conseil des Prud'hommes de Lille a procédé à l'élection des présidents et vice-présidents de sections, ainsi que du président général pour 1933.

Ont été élus : président général, M. Alfred Haussy. — Première section (bâtiment, métaux et industries diverses), président M. André Haussy ; vice-président, M. Gustave Mullier. — Deuxième section, industries textiles : président, M. Maurice Duhem ; vice-président, M. Arthur Courouble. — Troisième section, commerce : président, M. Henri Dupont ; vice-président, M. Louis Planquart.

LA PARTICIPATION ESPAGNOLE A LA FOIRE COMMERCIALE

Un certain nombre de producteurs espagnols ont envisagé d'apporter en avril prochain, leur participation à la 9e Foire de Lille en se groupant pour exposer des échantillons très variés des produits de leur pays susceptibles d'être utilisés chez nous.

Cette participation sera organisée avec le concours du gouvernement de la République espagnole qui produit également un gros effort d'expansion commerciale.

La participation de l'Espagne, à la Foire Internationale de Lille, aura, dans le domaine économique, les plus heureuses répercussions.

Elle ne manquera pas d'avoir pour effet de contribuer largement à un développement des relations commerciales qui unissent déjà les deux pays entre lesquels on constatera qu'il n'existe réellement plus de Pyrénées.

LA FOIRE D'HIVER SERA PROLONGÉE

Le maire de Lille a l'honneur d'informer ses concitoyens que, sur la demande des marchands et industriels forains, la durée de la Foire d'hiver est prorogée jusqu'au lundi 23 janvier inclus.

LE PRIX DES DENRÉES

Voici le cours moyen des ventes en gros aux Halles Centrales, à la date du 7 janvier. — Volailles et Gibiers ; Beurre et Œufs Fromages, Fruits et Primeurs, Légumes : même cours que le mercredi 4 janvier.

Poisson vendu au Minck. — Le kilo : Raies 1.50 à 4.25 ; Rougets 1 à 3.25 ; Merlans 1.50 à 4.00 ; Cabillauds 2 à 3.00 ; Plies 3 à 7.00 ; Anguilles 5 à 11.00 ; Maquereaux 5 à 6.50 ; Harengs frais 0.15 à 0.35 pièce.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HELLEMMES

Accident. — M. Debus André, 27 ans, électricien, 11, rue Pasteur à Lille, travaillant pour le compte de la Brasserie Coopérative « La Semeuse », 236, rue Sadi-Carnot, à Hellemmes, se servait d'une clef de serrage lorsque celle-ci se brisa et sa main heurta violemment la pièce qu'il ajustait. Il en est résulté un écrasement du pouce droit avec arrachement de l'ongle. Incapacité de 15 jours.

Cercle Symphonique. — La Commission rappelle à tous les musiciens, qu'ils doivent être présents à la répétition générale du mercredi 11 janvier prochain, à 20 h. 15 précises, ainsi qu'à toutes celles qui suivront régulièrement, en vue de la mise au point très importante du programme de notre concert annuel, offert aux amis et membres honoraires, le dimanche 5 mars, salle de l'Alliance.

LOMME

Tombola de la Dette. — Le tirage de cette tombola étant irrévocablement fixé au 3 février prochain, la vente des billets sera arrêtée le 15 courant.

Les personnes qui désireraient se procurer desdits billets, en trouveront au prix de 5 francs, à la mairie (Bourg), jusqu'au 14 janvier.

Concert du Denier. — Le Denier des Ecoles Laïques de Lomme organise pour le 29 courant, à son siège, maison des écoles, 773, avenue de Dunkerque, un grand concert de gala au profit de sa caisse, avec le concours de la Troupe Line Dariel.

Au programme : Le divorce de Zulma. A l'issue du concert, bal de nuit à grand

LA CHAPELLE-D'ARMENTIÈRES

A PROPOS DU PAIN DE ZONE

M. le Maire vient d'adresser à M. le Préfet du Nord la lettre suivante :

Monsieur le Préfet,

« Je me permets d'attirer encore une fois votre attention sur la situation anormale de ma commune au sujet de l'attribution de la carte de pain.

» Comme vous le savez, la moitié environ de la population profite de la carte de pain ; l'autre moitié qui n'est pas située dans la zone, n'a pu, malgré mes démarches réitérées, l'obtenir.

» La majeure partie de la population privée de cet avantage se compose d'ouvriers d'usine douloureusement frappés par la grève qui sévit actuellement dans les usines d'Armentières et environs.

» Avec la crise de chômage que nous subissons depuis si longtemps déjà, il est malheureusement à craindre que la misère va s'installer bien vite dans tous les foyers ouvriers.

» La situation que je vous expose ci-dessus est exactement la même pour la commune d'Erquinghem qui a son quartier ouvrier au Fort-Mahieu d'une population très dense, séparé d'Armentières simplement par un passage à niveau et pouvant, de ce fait, profiter du pain de zone.

» Devant les circonstances actuelles, je me permets donc de venir vous demander si, par mesure exceptionnelle, l'avantage de la carte de pain ne pourrait pas être étendue à ces quartiers, tout au moins pour les ménages ouvriers nécessiteux.

» Avec l'espoir que vous voudrez bien, etc., etc... ».

Le Maire,

Signé : G. Deblacquer.

HOUPLINES

SECOURS AUX GRÉVISTES

L'Administration municipale informe les ouvriers et ouvrières en grève, chefs de famille résidant dans la commune, qu'ils auront à se présenter à la mairie, de 9 h. à 12 h. et de 15 h. à 17 h., munis de leur livret de famille, en vue des secours à distribuer aux familles des grévistes. Le point de départ des secours est fixé au vendredi 13 janvier; le secours sera de 1 franc en nature par jour et par tête (une famille de cinq personnes touchera 5 fr. par jour).

La première distribution se fera le mardi 17 janvier et englobera 10 jours de secours, du 13 janvier au dimanche 22 janvier inclus.

Les distributions suivantes se feront pour une semaine et auront lieu les jeudis. Les bons de pain et d'épicerie ne seront pas remboursés aux commerçants ne résidant pas dans la localité.

Une personne travaillant dans la famille du chef de ménage en grève prendra une autre personne à charge.

Les inscriptions commenceront le mardi 10 janvier, pour les usines Turpin, Becquart et Motte frères ; le mercredi 11 janvier pour les usines Hacot, Colombier et Ruyant ; le jeudi 12 janvier pour tous les grévistes chefs de famille travaillant hors de la commune.

N'auront pas droit aux secours, les bénéficiaires de la loi du 14 juillet 1905 et ceux touchant des pensions d'ascendants.

Toute fausse déclaration entraînera la suppression des secours.

SECLIN

Une voleuse. — Samedi dernier, M. Dobbelaire, commissaire de police, était informé par M. Delcourt, mercier, demeurant à Seclin, rue Carnot, qu'une personne dont il ignorait l'identité avait commis de nombreux larcins dans son magasin. De plus, non contente du fruit de ses vols, cette personne se présentait chez M. Delcourt et le priait de l'échanger contre des marchandises plus chères et qui lui plaisaient mieux. M. Delcourt porta plainte.

La voleuse sera déférée au Parquet. Il s'agit de Rose Germaine, 26 ans, demeurant à Libercourt, rue du Cimetière, 3. Le montant des vols se monte à 150 fr. environ.

LA BASSÉE

Arrestation d'un voleur. — Vers 21 h. 30, M. Waymel Eugène, cultivateur à Aubers, rentrait chez lui, après avoir assisté à la répétition de musique, lorsqu'il eut son attention attirée par des cris de volailles juchées dans un hangar attenant à sa ferme. S'étant approché minutieusement de l'endroit d'où provenait ce bruit, il vit un individu porteur de volailles dérobées et cherchant à se dissimuler derrière une batteuse. M. Waymel se mit à crier « au voleur ! » Ce dernier prit la clef des champs, mais le propriétaire eut tôt fait de le rattrapper. La gendarmerie de La Bassée informée immédiatement l'a mis en état d'arrestation. C'est un nommé Godart Henri, 38 ans, journalier, sans domicile fixe, qui a déjà subi plusieurs condamnations. Il a été déféré au Parquet de Lille. La volaille contenue dans un sac a été remise à M. Waymel.

ARMENTIÈRES

LA NOEL CHEZ LES ANCIENS COMBATTANTS RÉPUBLICAINS

Dimanche 15 janvier, à 15 h., aura lieu dans la grande salle du « Café Excelsior », la fête de l'Arbre de Noël offerte aux enfants des A. C. R.

La date en a été choisie à dessein assez tardivement afin que les fêtes de fin d'année ne retiennent pas ailleurs les sociétaires.

Après que guignol aura, pour la grande joie des petits et des grands, reçu ou donné force coups de bâtons dans différents drames et comédies, le père Noël distribuera gâteaux et friandises aux enfants sages.

Une brillante tombola comprenant les jouets suspendus à l'Arbre de Noël terminera cette petite fête, placée sous la présidence d'honneur de M. Edmond Debruyne, maire d'Armentières et de MM. Soltoux, ancien directeur de l'Ecole de Rééducation des Mutilés et Gustave Duriez, conseiller d'arrondissement, ancien combattant.

Afin d'être fixé sur le nombre approximatif des enfants qui assisteront à cette fête, les A. C. R. sont priés de les faire inscrire aux permanences qui se tiendront « Café Excelsior » les mardi 10, mercredi 11 et jeudi 12, de 18 à 20 h.

Il est bien entendu que seuls les enfants âgés de moins de 13 ans participeront à la distribution.

AVIS AUX FAMILLES EN GRÈVE

Le Maire rappelle aux familles en grève en résidence à Armentières, qu'il sera distribué des bons de pain et d'achat par les soins du Bureau de Bienfaisance à partir du vendredi 13 janvier et de la façon suivante :

1° Un bon de 500 grammes de pain et un bon de 0.25 par jour et par personne âgée de plus de 10 ans composant la famille ; 2° Les enfants de 18 mois à 10 ans, un bon de 250 grammes de pain et un bon de 0.25 par jour ; 3° Les enfants de moins de 18 mois, un bon d'achat de 0.50 par jour.

Ne pourront prétendre aux secours :

1° Les commerçants n'ayant pas de charge de famille ; 2° Les bénéficiaires de l'Assistance obligatoire et des pensions d'ascendants (lois des 14 juillet 1905 et 31 mars 1919) ; 3° Dans une famille où le chef est gréviste, mais dont la femme ou un ou plusieurs enfants travaillent, il sera décompté autant de fois deux rations par membre travaillant ; 4° Les secours du Bureau de Bienfaisance ne pourront se cumuler avec les secours aux grévistes.

Les inscriptions seront reçues au Bureau de Bienfaisance, 33, rue des Rotours les mercredi 11 et jeudi 12 janvier, de 9 à 11 heures et de 15 à 17 heures. Les intéressés auront à se munir du livret de famille et du livre ou quittance de loyer.

UN BEAU GESTE DES BOULANGERS D'ARMENTIÈRES ET DES ENVIRONS EN FAVEUR DES FAMILLES EN GRÈVE

Le Syndicat des Boulangers d'Armentières et des Environs, réuni en assemblée générale extraordinaire dimanche dernier 8 janvier 1933, à 11 heures, à son siège social « Café de l'Auberge de l'Abattoir, 121, rue de Dunkerque, a décidé à l'unanimité d'accorder un rabais de 0.15 au kilo de pain qui sera alloué aux grévistes par la Ville.

Dès que M. le Maire eut connaissance de cette décision, il s'est empressé d'adresser ses plus vifs remerciements au nom du Conseil municipal et des familles en grève, à cette organisation.

Service municipal des eaux

CONTRATS EN COURS - ANNULATION

Le Maire rappelle à la population que, depuis le 1er janvier 1933, il n'est plus établi de contrats pour l'alimentation de leurs immeubles, tant en eau potable qu'en eau industrielle.

En conséquence, les contrats en cours sont annulés. Pour bénéficier des conditions reprises auxdits contrats, MM. les propriétaires sont invités à en faire la demande par lettre ou à signer une formule qu'ils trouveront à leur disposition à la Mairie, Bureau d'Hygiène.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE

Par arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 24 décembre 1932, M. Paul Desprez, huissier et vice-président du Bureau de Bienfaisance, vient d'être maintenu dans ses fonctions d'Administrateur pour une nouvelle période de quatre années.

EXCURSION A BRUXELLES

Il est rappelé que les personnes qui désirent faire le déplacement à Bruxelles, le samedi 21 et le dimanche 22 janvier, sont priées de s'inscrire de suite au siège, Café de la Tranquillité, place Saint-Vaast et du Bizet, chez M. Cyrille Hoet. Dernier délai lundi 16 janvier.

EMPLOI RÉSERVÉ AUX MUTILÉS

Le Préfet du Nord donne avis de la vacance d'un emploi d'agent de police au Cateau (arrondissement de Cambrai).

Le délai de 30 jours pour transmettre les déclarations de candidatures à la Préfecture expirera le 6 février 1933.

LES QUÊTES AU PROFIT DES CHÔMEURS COMPLETS

La Commission municipale du Fonds de chômage a l'honneur d'informer la population que, par suite de la grève, il ne sera plus effectué de quêtes jusqu'à nouvel ordre.

ÉTAT CIVIL

Naissance. — Grivet Gilbert, rue Jules-Lebleu, 121.

Décès. — Bisoux Marie, 78 ans, veuve Flamand, rue des Pâtures, 23. — Laforce Charles, 76 ans, rue des Prés, 33.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

BAILLEUL

UN GRAND ARTISTE

Dans sa séance solennelle du 8 janvier, la Société des Sciences de Lille a décerné une de ses plus hautes récompenses, le prix Delphin-Petit, à notre concitoyen, le graveur Julien Deturck.

Julien Deturck naquit à Bailleul le 23 février 1862. Il débuta à l'académie de dessin de notre ville, sous la direction du professeur M. Swynghedauw et en sortit en 1880, avec la médaille d'honneur. Il entra ensuite à l'école des Beaux-Arts de Lille et y obtint diverses

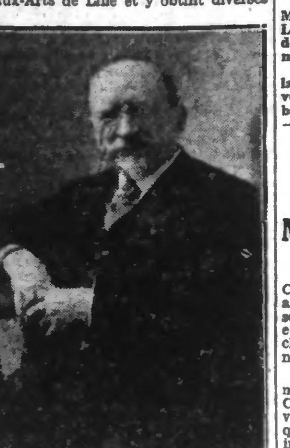

M. Julien DETURCK

médailles dans le cours de peinture. Puis, il partit à l'école nationale des Beaux-Arts de Paris et y suivit les leçons du peintre Cabanel et du graveur Henriquel-Dupont. En 1888, il obtint le second grand prix de Rome dans la section de la gravure au burin. En 1901, il fut hors-concours au Salon des Artistes français et, en 1904, lauréat de l'Institut-Académie des Beaux-Arts.

Les Rosati le couronnèrent en 1929, au cours d'une fête inoubliable.

M. Julien Deturck possède son atelier à Paris. Ses apparitions à Bailleul, où réside sa famille sont fréquentes: il y possède de nombreux et fidèles amis, ainsi que beaucoup d'admirateurs. On le voit avec sympathie traverser les nouvelles rues, contempler les constructions et donner son avis autorisé. Il s'intéresse particulièrement à notre célèbre musée et a manifesté l'intention d'offrir quelques-unes de ses meilleures œuvres ainsi que des vitrines contenant des outils et des ébauches indiquant aux visiteurs la manière d'exécuter au burin une gravure sur cuivre.

La ville de Bailleul tout entière se réjouit de l'honneur attribué à l'un de ses fils les plus éminents, et forme des vœux pour le conserver longtemps encore à l'affection de ses concitoyens

DOUAI

UN IVROGNE POLONAIS AVAIT CHERCHÉ REFUGE DANS LES ATELIERS D'UNE ENTREPRISE

Hier matin, vers 4 h., M. Amédée Delplanque, 61 ans, concierge à l'entreprise Fleuret, 43, rue d'Ocre, effectuait sa ronde habituelle. Il parcourait les ateliers lorsqu'il aperçut, avec un certain émoi, blotti dans un coin, un individu assoupi. Le concierge s'empressa d'alerter le poste de police, qui lui dépêcha deux agents. Ceux-ci s'emparèrent de l'indésirable visiteur qui, d'ailleurs, ne fit aucune difficulté pour les suivre au commissariat.

Là, il déclara son identité, Joseph Nistcke, 20 ans, sujet polonais, ouvrier mineur, demeurant 158, cité de la Berce Gayant à Waziers.

Fouillé le jeune homme fut trouvé porteur d'un hachoir de cuisine.

Nistcke interrogé, déclara que dans la journée et la soirée de dimanche, il avait, en compagnie de plusieurs camarades, visité bon nombre de cabarets à Pont-de-la-Deûle, qu'il avait absorbé de multiples consommations et que ses amis l'avaient amené à Douai. Fort éméché, il avait aussi fait une station dans une maison hospitalière de la rue Pépin, où, inconsciemment il rafla le hachoir trouvé en sa possession.

Ses camarades l'ayant quitté, le jeune polonais se retrouva en pleine nuit, sans savoir comment, près de l'entreprise Fleuret. Avisant une porte ouverte, il entra dans l'établissement et alla se réfugier dans les ateliers.

Mais la relation de ses souvenirs présentant quelques lacunes, Nistcke a été déféré au Parquet.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

CANTIN

Collision. — Vers 10 h. 30, un accident d'automobile s'est produit dans les circonstances suivantes :

M. Dehaye Alexandre, minotier, se rendait en automobile, en direction de Cambrai.

Comme il doublait un long convoi militaire de huit voitures, s'échelonnant sur une distance d'une centaine de mètres, et se trouvait tout à fait en tête de ce convoi, prêt à le dépasser, une autre auto, venant en sens inverse, non loin du village de Cantin, entra en collision avec la sienne. Les dégâts importants sont couverts par des compagnies d'assurances.

VALENCIENNES

LA BONNE INDÉLICATE

Les époux Richard Havez, demeurant 5, rue de la Digue, à Valenciennes, avaient pris à leur service, en qualité de bonne la nommée Zagglia Bruna, âgée de 13 ans. Au bout de quelques jours, ayant constaté quelques indélicatesses de la part de la domestique, ils lui donnèrent congé.

Après son départ, les époux Richard constatèrent la disparition d'un bracelet en argent et une paire de gants estimés à 670 francs. Supposant que ces objets avaient dû être enlevés par l'indélicate bonne, M. Richard en vint à la gendarmerie de Condé et déposa plainte.

Un gendarme se rendit au domicile de Zagglia Bruna, qui habite avec ses parents à Fresnes, 22, rue de Vicq, au cours de la perquisition, le bracelet et les gants furent retrouvés en ce lieu.

Considérant son jeune âge, Zaglia a été laissé en liberté.

AU PARQUET

UN VAGABOND A WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN

Le garde Vilcot, de Wavrechain-sous-Denain, a rencontré rue Ch.-Hisbuergue, un sieur Paul Karcek, âgé de 34 ans, sans domicile fixe et sans travail depuis un mois ; il a été déféré au Parquet qui l'a fait écrouer sous l'inculpation de vagabondage.

Dernière Heure

Trois nouveaux corps trouvés à bord de l'« Atlantique »

Trois nouveaux corps ont été trouvés à bord de l'« Atlantique » ; deux ont été identifiés. Ce sont le deuxième maître charpentier Beyot et le magasinier Madie.

Le ministre de la Marine, M. Léon Meyer, a fait remercier le vice-amiral Le Do, préfet maritime, du bon concours de la marine dans le sauvetage et le remorquage de l'« Atlantique ».

Le vapeur « Gabriel » a découvert, au large des casquets, l'embarcation 21, provenant du paquebot incendié. Cette embarcation était vide.

M. Paul-Boncour a reçu hier soir MM. Chéron et Fournier

M. Paul-Boncour a reçu hier soir M. Chéron, ministre des Finances, qui était accompagné de M. Fournier, premier sous-gouverneur de la Banque de France et président du comité des techniciens chargés de l'examen de la situation financière.

Interrogé par les journalistes au moment où il quittait le Quai d'Orsay, M. Chéron s'est borné à la déclaration suivante : « Ce sont des conversations auxquelles je vous prie de ne donner aucune interprétation. Je suis venu présenter au président du Conseil M. Fournier que j'ai laissé avec M. Paul-Boncour après quelques minutes d'entretien ».

Sur une question qui lui était posée, le ministre des Finances ajoutait encore : « Je me bornerai demain à donner connaissance aux membres du Conseil de cabinet du rapport des techniciens. La grande délibération aura lieu au Conseil des ministres du lendemain. Quant à la date du dépôt de mes projets, rien n'est fixé, mais ce sera incessamment ».

EN FRANCE

Paris, 9. — M. Ordonneau, juge d'instruction, a inculpé M. Jourdain, sénateur du Haut-Rhin, de non déclaration d'avoirs à l'étranger et non paiement de l'impôt sur les coupons. M. Joudain a protesté, expliquant que s'il connaissait depuis longtemps M. Berthond, — le directeur de l'agence clandestine de Paris, — il n'avait aucune valeur en dépôt à la Banque Commerciale de Bâle.

Saint-Etienne, 9. — Les mineurs de la Loire viennent de réaliser l'unité syndicale après une réunion à laquelle assistait M. Vigne, secrétaire de la Fédération Nationale du Sous-Sol et au cours de laquelle MM. Dumont et Arnaud, secrétaires des Fédérations régionales cégétistes et unitaires, ont exposé la nécessité pour les travailleurs de se grouper dans un seul organisme corporatif.

Toulon, 9. — M. Auguste Besthon, ancien secrétaire général du syndicat des ouvriers de l'Arsenal, ancien député de la deuxième circonscription de Toulon d'avril 1914 à novembre 1919 est décédé à l'âge de 72 ans.

A L'ÉTRANGER

Corogne, 9. — Le remorqueur allemand « Max Berendt » est arrivé dans le port ayant à bord les 25 marks de l'équipage du bateau grec « Stratis », du port d'Andros. Ce navire, qui venait de Dantzig et se rendait à La Spezzia, en Italie, a fait naufrage au large du cap Finistère.

Londres, 9. — On annonce que le gouvernement belge a commandé à une firme britannique un certain nombre d'avions de chasse et de bombardement

Valence, 9. — La grève a été déclarée dans le port et les syndicats ont essayé de rendre général ce mouvement. Seul le syndicat du bâtiment a répondu à son appel.

Le mot d'ordre de grève a également été lancé à Cadix.

Rabat, 9. — Un groupe important de pillards venant du Djebel Sarro et se dirigeant vers Ferkla, s'est heurté à des éléments de police du cercle de Goulmina. Après un rapide engagement, le djich qui a subi des pertes, s'est enfui vers l'ouest, poursuivi par les forces supplétives. Du côté français, un officier est blessé.

LES DERNIERS COURS

COTONS

Liverpool, le 9 janvier. — Importations (balles), 11.526 ; Américain, baisse 1 ; Brésilien, baisse 1 ; Egyptien Sakellaridis, hausse 1 ; Upper, hausse 2 ; Pillion, hausse 2.

New-York, 9 janvier. — Clôture : disp., 630 ; janv., 616 ; fév., 618 ; mars, 620-622 ; avril, 627 ; mai, 634-635 ; juin, 640 ; juill., 646 ; août, 652 ; sept, 659 ; oct., 665 ; nov., 671 ; déc., 678.

New-Orléans. — Clos.

CAFES

Rio n° 7, disp. 8 : mars, 564 ; mai, 544; juill., 525 ; sept., 507 ; déc. 499 ; ventes approximatives. 2.000.

Santos n° 44, disp. 91-4 : mars, 822 ; juin, 788 ; juil., 760 ; sept., 740 ; déc., 732 ; ventes approximatives, 11.000.

SUCRES

Java blanc : janv.-fév., nominal ; cristallisés, 16/6 à 18.

Dernière heure sportive

LEPERSON BATTANT DI CÉA CONSERVE SON TITRE DE CHAMPION DE FRANCE

Hier soir, au Havre, à la Salle Franklin, dans une rencontre comptant pour le championnat de France, poids plume, le Français Leperson, tenant du titre, a battu Di Céa, aux points, en douze reprises de trois minutes.

Les Spectacles à Lille

AUJOURD'HUI MARDI

Alhambra. — 20 h. 45 : Création de « Pouche ».

Ambassadeurs. — 15 et 21 h. : « Allo Berlin, ici Paris ».

Familia. — Permanent : 10 h. 30 à 19 h. ; soirée à 20 h. 30 : « Maquillage », avec Saint-Granier.

Caméo. — Permanent de 14 à 20 h. ; soirée à 20 h. 30 : « Criminel ».

Omnia. — 15 h. 15 et 20 h. 30 : « La Fleur d'Oranger ».

Capitole. — 15 h. et 20 h. 45 : Milton, dans « Embrassez-moi ».

Union. — 20 h. 30 : Lopez, le Bandit » et « Faut-il les marier ? ».

PETITES ANNONCES CLASSÉES

BONNETERIE

Ouvrières de toutes catégories pour **CONFECTION** des sous-vêtements sont demandées 47, rue de Bradford à Tourcoing.

81103

EN BELGIQUE

MENIN

UN CYCLISTE RENVERSÉ PAR LE TRAMWAY ÉLECTRIQUE

Hier, à 13 h. 30, M. Glissioux Joseph, marbrier, né à Ypres, le 31 mars 1890 et demeurant rue Osten, 71, voulait se rendre en vélo, chez M. Joseph Vanhee, qui habite chaussée de Gheluwe, dans l'ancien garage Saint-Christophe.

Au moment de s'engager dans le chemin qui mène au garage arriva le tramway électrique qui fait le service entre Mouscron, Menin, Gheluwe. M. Glissoux fut renversé et tomba lourdement à terre. On le trouva une dizaine de mètres plus loin.

Il fut transporté dans un taxi à son domicile où il reçu les soins des docteurs Dequinnemar et Vandenbulcke, il a de graves blessures à la tête et à la figure, néanmoins son état n'est pas désespéré.

La gendarmerie a ouvert une enquête pour établir les responsabilités.

Les accidents de roulage. — L'autobus qui fait le service entre Menin et Gheluwe-Wervicq-Comines et qui était parti de la Grand'Place vers 14 h. est entré en collision sur la chaussée de Gheluwe avec une auto camion chargé de vaches. L'autobus fut fortement endommagé. L'auto camion a poursuivi sa route en pleine vitesse sans s'occuper de l'accident. Une enquête est ouverte par la gendarmerie.

— Madame Vve Penet-Perninck demeurant à Gheluwe, rue de Becelaere se rendait vers 7 h. Menin. Arrivée sur la chaussée qui mène à Gheluwe, elle fut renversée par une auto. Le conducteur a déclaré avoir glissé avec sa voiture par suite de la pluie. Il stoppa de suite et transporta la femme à son domicile. Cette dernière ne fut pas blessée gravement, elle a reçu de suite les soins d'un médecin local.

TOURNAI

AU COURS DE SON TRAVAIL UN OUVRIER A LE CRANE FRACTURÉ

Un grave accident de travail s'est produit au Pont-à-Rieu, aux Etablissements « Cimenteries Delwart ».

A un certain moment, une berline mal accrochée sur un plan incliné se décrocha et dévala le long du plan au bas duquel, au fond de la carrière, travaillaient quelques ouvriers. L'un d'eux, Adolphe Potties, né à Tournai en 1888, demeurant en cette ville, rue de la Ture qui n'avait pu se garer à temps, fut atteint à la tête par la berline. Le malheureux eut le crâne fracturé. Relevé immédiatement par ses camarades de travail, Potties reçut les premiers soins du personnel des Etablissements, après quoi il fut transporté à l'Hôpital Civil.

M. le docteur Coppez, chef du service de chirurgie de l'Hôpital, que nous avons pu consulter, nous a déclaré ne pouvoir encore se prononcer sur la blessure, qui met les jours de la victime en danger.

MOUVEMENT DE LA POPULATION ET DE L'ÉTAT CIVIL PENDANT L'ANNÉE 1932

Population. — Au 31 décembre 1932, la population (de droit) de la Ville de Tournai était de 36.169 habitants dont 17.030 du sexe masculin et 19.139 du sexe féminin.

Changements de domicile. — Le nombre de personnes qui se sont fait inscrire à Tournai dans le courant de 1932 est de 1936, dont 930 du sexe masculin et 1.006 du sexe féminin. — 1.700 personnes sont arrivés d'une autre commune du Royaume et 213 de Pays étrangers ; de plus, 23 personnes ont été inscrites d'office, dont 14 du sexe masculin et 9 du sexe féminin.

Le nombre de personnes qui ont quitté la Ville est de 1.691 savoir : 818 du sexe masculin et 873 du sexe féminin. 33 personnes sont parties en Pays étrangers ; 161 personnes ont été rayées d'office et 1.429 sont parties dans une autre commune du Royaume.

Naissances. — Le nombre des naissances s'est élevé à 513 dont 462 de personnes domiciliées à Tournai et 51 de personnes étrangères à la Ville. — Légitimes du sexe masculin, 248, illégitime 15 ; Légitimes du sexe féminin, 228 ; illégitimes 22.

Comparativement à 1931, il y a eu 54 naissances légitimes en moins et 7 naissances illégitimes en plus.

Mariages. — 225 mariages ont été célébrés en 1932 ; ce chiffre accuse une diminution de 36 mariages sur celui de 1931.

Divorces. — 15 divorces ont été prononcés en 1932 ; ce chiffre accuse une diminution de 4 divorces sur celui de 1931.

Décès. — Le nombre des décès s'est élevé à 625 dont 352 du sexe masculin et 273 du sexe féminin. Comparé à celui de 1931, ce chiffre donne une diminution de 101 décès ; dans le nombre des décès sont compris 43 enfants de moins de au.

19 déclarations d'enfants mort-nés ont été faites, soit une diminution de 10 actes.

130 personnes étrangères à la Ville y sont décédées en 1932 ; comparativement à 1931, il y a eu 60 décès en moins.

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Délit de chasse. — Blevier Omer, cultivateur à Ostiches, a été rencontré chassant à l'aide d'un fusil et non porteur d'un permis ; il refusa de remettre son arme en garde verbalisant, 1.400 francs d'amende avec sursis et 419 francs pour droit éludé.

Vol et recel. — Quatre Trounaisiens, Noppe Désiré et Fernand, débardeurs ; Bachely Charles, ouvrier chaudronnier et Dutrieux Marie-Thérèse, épouse Autem Alphonse, ont le 1er, frauduleusement soustrait au préjudice de Guiuet Ulysse : 2 paires de sabots, 2 paires de pantoufles ; 1 paire de galoches, 1 paire de souliers, une bassine en tôle et une caisse en bois ; les deux autres, ont aidé le 1er à commettre ce délit et la 4e recélé le produit du vol : 15 jours de prison à Noppe Désiré ; 8 jours et 182 fr. d'amende à Noppe Fernand et à Bachely ; 350 fr. avec sursis à la 4e.

Ivresse et armes prohibées. — Vandenbeywanghe Emmanuel, marchand de fromages à Hérinnes, fut rencontré en état d'ivresse porteur d'un pistolet automatique, arme prohibée : 8 jours de prison et 252 francs d'amende.

MOMINATIONS DE BOURGMESTRES

« Le Moniteur Belge » de ce jour, publie un arrêté royal portant nominations de Bourgmestres dans les communes suivantes du Tournaisis :

Callenelle : M. Carton P. — **Calonne** : M. Dutoit A. — **Chapelle-à-Wattines** : M. Leleux C. — **Esquelmes** : M. Bury F. — **Eslaimbourg** : M. Poulet C. — **Evregnies** : M. Doutrelingue F. — **Fontenoy**: M. Hennart F. — **Gaurain-Ramecroix** : M. Glissoux J.-B. — **Guignies** : M. Lanbuy F. — **Hertain** : M. Maes L. — **Howardries** : M. Conralle J. — **La Glanerie** : M. Bodart L. — **Lamain** : M. Lefebvre R. — **Néchin** : M. Duchatelet L. — **Saint-Léger** : M. Sory M. — **Velaines** : M. Bernard P. — **Willaupuis** : M. Maes L.

COURTRAI

FOOTBALL. — **Promotion A de Courtrai-Sports bat R. Léopold-Club Bruxelles par 3 buts à 2.** — Courtrai gagne le toss et mène la première attaque, mais la défense du Léo dégage. Les visiteurs obtiennent corner, qui reste sans suite. Le keeper de Courtrai se distingue à plusieurs reprises. A la 6e minute Brouwers ouvre la score sur un beau shoot oblique. A la 17e minute Wynne égalise sur mésentente de la défense locale. Le jeu reste pendant quelques minutes au milieu du terrain, puis Wampach inscrit le 2e but pour le Léo. A la 24e minute, Courtrai obtient coup de punition et Lapanw réalise. Les locaux dominent légèrement, mais ne parviennent à marquer ; néanmoins, à la 40e minute D'hooghe score sur échappade, d'un shoot imparable dans le coin du but. Dans la seconde mi-temps, rien ne fut marqué et Courtrai reste sur sa victoire de 3 à 2.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
Consultez le GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE
Couverture rouge